

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois octobre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (53) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Patrice GAUTHIER, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Corinne TAILLEFAIT par Patrice GAUTHIER (suppléant)

Pouvoirs (13) : Claude POUSIN À Patricia YOU, Nicole COTILLON À Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD À Anne-Marie REVEAU, Nathalie BERNARD À Jean-Louis LOGEAIS, Marie-Line BOTTON À Johnny BROSSEAU, Bernard CARTIER À Claudine GRELLIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Julie COUTOUIS À Jérôme BARON, Pascale FERCHAUD À Catherine GONNORD, Stéphanie FILLON À Emmanuelle MENARD, Pascal GABILY À Pierre BUREAU, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Yannick CHARRIER

Absents (22) : Claude POUSIN, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 27-09-2023

Secrétaire de séance : Monsieur François MARY

RESSOURCES HUMAINES

Ratios d'avancement de grade : Mise à jour de la liste des grades d'avancements suite aux dernières réformes statutaires

Annexe : Actualisation des cadres d'emplois et grades

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27 ;
Vu la délibération DEL-CC-2017-146 du conseil communautaire du 4 juillet 2017 ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Par délibération susvisée, le Conseil communautaire a adopté les taux de promotion à 100% des fonctionnaires pour l'avancement de grade.

À la suite des réformes statutaires ayant entraîné un changement de catégorie et une modification des cadres d'emplois et des grades, il convient de réactualiser la liste des grades concernés.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **actualiser la liste des cadres d'emplois et grades pour les ratios d'avancement de grade en adoptant les modifications définies en annexe jointe à compter de ce jour ;**
- **remplacer en conséquence l'annexe « Ratios avancement de grade » jointe à la délibération DEL -CC-2017-146 du 4 juillet 2017 susvisée par l'annexe jointe à la présente délibération ;**
- **imputer les dépenses sur les budgets concernés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

10 OCT. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le

10 OCT. 2023

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE
ACTUALISATION DES CADRES D'EMPLOIS ET GRADES

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	taux de promotion max à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Administrative	A	Administrateurs territoriaux	Administrateur général	100%
			Administrateur hors classe	100%
		Attachés territoriaux	Attaché hors classe	100%
			Attaché principal	100%
	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	100%
			Rédacteur principal de 2ème classe	100%
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%	
Technique	A	Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général	100%
			Ingénieur en chef hors classe	100%
		Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe	100%
			Ingénieur principal	100%
	B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	100%
			Technicien principal de 2ème classe	100%
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	100%	
		Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
			Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
Culturelle Enseignement artistique	A	Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	100%
		Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%
	B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	100%
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100%
Culturelle Secteur patrimoine et bibliothèques	A	Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	100%
		Conservateurs territoriaux des bibliothèques	Conservateur de bibliothèques en chef	100%
		Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	100%
		Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire principal	100%
	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	100%
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	100%
	C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%
			Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%
Sportive	A	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller principal des APS	100%
	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des APS principal de 1ère classe	100%
			Educateur des APS principal de 2ème classe	100%
	C	Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur des APS principal	100%
Opérateur des APS qualifié			100%	
Animation	B	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	100%
			Animateur principal de 2ème classe	100%

	C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
Médico- sociale (sous filière médico- sociale)	A	Puéricultrices territoriales	Puéricultrice hors classe	100%
		Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	100%
	B	Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe supérieure	100%
		Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%
		Aides-soignants territoriaux	Aide-soignant de classe supérieure	100%
C	Auxiliaires de soins territoriaux	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	100%	
Médico- sociale (sous filière sociale)	A	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller hors classe socio-éducatif	100%
			Conseiller supérieur socio-éducatif	100%
		Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	100%
		Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	100%
	C	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	100%
	Agent social principal de 2ème classe		100%	